



Soixante-treizième session
Hyderabad (Inde), 8 et 9 juillet 2004
Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire

SUIVI DE LA TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION EN INSTITUTION
SPÉCIALISÉE DES NATIONS UNIES

e) Mise à jour du Règlement du personnel

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général transmet le présent additif aux membres du Conseil exécutif.

**SUIVI DE LA TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION EN INSTITUTION
SPÉCIALISÉE DES NATIONS UNIES**

e) Mise à jour du Règlement du personnel

À la demande de l'Association du personnel de l'OMT, le Secrétaire général tient à préciser que les propositions soumises dans le document principal ont fait l'objet d'une consultation avec l'Association du personnel, conformément à décision 7(LXXI) du Conseil exécutif.